



Centrale des syndicats
du Québec



AREQ
Le mouvement des personnes
retraitées CSQ

Centralisons
nos forces

Montréal, le 2 juin 2026

Le très honorable Mark Carney
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Par courriel mark.carney@parl.gc.ca

L'honorable Marjorie Michel
Ministre de la Santé du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Par courriel marjorie.michel@parl.gc.ca

L'honorable Dominic LeBlanc
Ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis,
des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur
et de l'Unité de l'économie canadienne
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Par courriel dominic.leblanc@parl.gc.ca

**Objet : Demande d'agir immédiatement pour s'assurer que les provinces –
notamment l'Alberta – respectent l'ensemble des grands principes de la Loi
canadienne sur la santé**

Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui représente plus de 235 000 travailleuses et travailleurs de toutes les régions du Québec, issus majoritairement du secteur public, sa fédération affiliée en santé, la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ), et le mouvement des personnes retraitées de la CSQ (AREQ-CSQ) regroupant plus de 60 000 membres tiennent à vous manifester leur plus vive inquiétude concernant l'avenir des services publics de santé au Canada.

lacsq.org

En effet, les attaques contre nos valeurs canadiennes de justice sociale et de solidarité se multiplient et menacent aujourd'hui directement le modèle de société que nous nous sommes donné, un modèle reconnu mondialement.

Un dangereux virage vers la santé privée

Vous le savez, par l'adoption de sa Loi 11, le gouvernement de l'Alberta permet aujourd'hui aux médecins de facturer directement des soins pourtant couverts par le système public de la province. Cette décision soulève des inquiétudes partout au pays quant à l'avenir du modèle universel canadien.

En ouvrant la porte à la facturation directe de certains soins médicalement nécessaires, la loi albertaine contrevient aux principes de la *Loi canadienne sur la santé*, dont le respect est nécessaire pour obtenir le financement fédéral. Certaines personnes paient désormais de leur poche pour des services qui devraient normalement être couverts par l'assurance publique. Une telle mesure établit officiellement un système de santé inéquitable à deux vitesses : celles et ceux qui peuvent payer obtiennent un accès plus rapide aux soins médicalement requis.

Un pas de géant vers un système de santé privé à l'américaine

Selon diverses analyses politiques et juridiques, la nouvelle loi albertaine « supprime les obstacles et les risques empêchant des médecins qui souhaitent facturer les soins aux patients de le faire, et leur permet de continuer à utiliser le système de santé public comme un filet de sécurité pour leur garantir le revenu souhaité ». Comment un gouvernement peut-il alors s'assurer de l'accès universel aux soins de santé tout en assurant une planification optimale? De telles politiques entraîneront inévitablement des répercussions majeures, notamment pour les personnes les plus vulnérables de notre société.

Un précédent inquiétant pour le pays

Toutes les coalitions en santé du pays, y compris la Coalition solidarité santé du Québec dont nous sommes membres, considèrent que la Loi 11 crée un précédent susceptible d'influencer grandement d'autres provinces canadiennes. Si l'Alberta réussit à contourner la *Loi canadienne sur la santé*, qui garantit l'accessibilité et l'universalité des soins médicaux en santé, sans intervention du gouvernement fédéral, le modèle canadien sera directement menacé. Une telle situation pourrait encourager d'autres gouvernements, dont celui du Québec, à tester encore plus les limites de notre système public de santé.

Et que dire des assureurs privés américains qui pourraient profiter de la négociation de l'accord de libre-échange pour exiger la possibilité de vendre des assurances duplicatives au pays. Une telle possibilité ferait exploser les primes de nos assurances privées et pourrait entraîner un exode de certaines de nos ressources professionnelles, motivées par l'appât du gain, vers les provinces où il deviendra possible de faire de bonnes affaires...

Faire preuve de lucidité et de courage politiques

Lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement libéral fédéral s'est engagé, advenant sa réélection, à « renforcer les pouvoirs fédéraux en vertu de la *Loi canadienne sur la santé* et de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* pour déduire

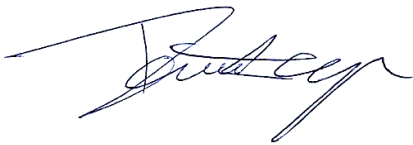
les transferts de santé des provinces qui permettent la surfacturation des services assurés par l'État, afin de protéger l'intégrité de notre système de santé public universel ». Cette promesse phare a reçu une attention très particulière de la part de la population du Québec, qui est fortement engagée dans la défense du respect des valeurs de justice sociale et de solidarité.

Nous vous enjoignons d'utiliser vos pouvoirs politiques et les mécanismes prévus dans la *Loi canadienne sur la santé* pour assurer que l'ensemble des provinces et des territoires respecte les principes du système public de santé. Dans cette perspective, vous pourrez compter sur l'appui de la population québécoise ainsi que sur la collaboration pleine et entière de nos organisations.

Vous remerciant de l'attention portée à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Luc Beauregard, secrétaire-trésorier
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)



Déreck Cyr, président
Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ)



Micheline Germain, présidente
Mouvement des personnes retraitées CSQ (AREQ-CSQ)

- c. c. Jason MacLean, président, Coalition canadienne de la santé
Hugo Vaillancourt, président, Coalition solidarité santé (Québec)
Chris Gallaway, directeur, Friends of Medicare (Alberta)